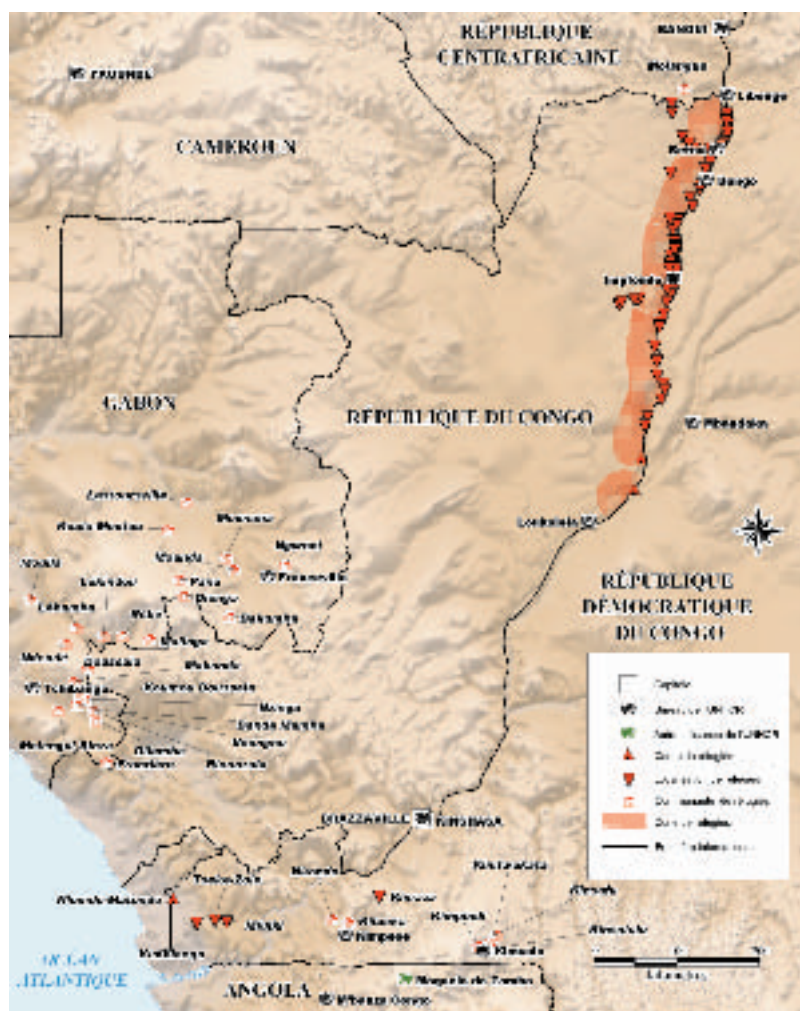


République du Congo

Objectifs principaux

- Continuer à appuyer le rapatriement librement consenti et organisé des réfugiés, encourager leur réintégration et leur dispenser des soins de santé essentiels.
- Continuer à appuyer le rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda.
- Renforcer au maximum la protection des réfugiés accueillis en République du Congo et prodiguer une aide matérielle et sociale aux groupes qui ont des besoins particuliers, tout en les engageant sur la voie de l'autosuffisance.
- Chercher à remédier durablement au sort des réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer, notamment par le biais de la réinstallation ou de l'intégration sur place.
- Doter le Comité national d'assistance aux réfugiés (CNAR) des moyens nécessaires pour prendre des décisions équitables et efficaces lors de la détermination du statut de réfugié (DSR) et veiller à ce que les demandeurs d'asile, les réfugiés et les rapatriés bénéficient d'une assistance juridique.



Contexte

Faits nouveaux

La situation sécuritaire continue à s'améliorer, excepté dans la région du Pool où certains sont toujours aux mains des rebelles, qui se livrent à de fréquentes attaques, pillant les trains et dévalisant les civils et les travailleurs humanitaires. En revanche, la situation socio-économique du pays ne s'améliore guère : la population vit dans la gêne et doit faire face aux effets d'un chômage massif, à l'inadéquation des soins de santé, à l'indigence du système éducatif et, d'une manière générale, à la pénurie de services sociaux.

| Chiffres prévisionnels | | |
|------------------------|---------------|---------------|
| Population | Janv. 2006 | Déc. 2006 |
| RDC (réfugiés) | 34 800 | 4 830 |
| Rwanda (réfugiés) | 4 850 | 3 850 |
| Rapatriés | 4 000 | 2 000 |
| Demandeurs d'asile | 3 630 | 3 630 |
| Angola (réfugiés) | 1 630 | 1 130 |
| Autres réfugiés | 210 | 210 |
| Total | 49 120 | 15 650 |

Total des besoins : 9 577 669 dollars E.-U.

L'opération de rapatriement entreprise en 2005 avait facilité le retour de plus de 3 000 réfugiés en RDC à l'époque où ce document a été rédigé. Si les élections prévues en RDC ont effectivement lieu et si la situation continue de se stabiliser, en particulier dans la province de l'Équateur, d'autres réfugiés devraient vraisemblablement opter pour la solution du rapatriement.

Les activités menées dans le secteur du pétrole étant devenues plus transparentes, le FMI a consenti à débloquer les fonds qu'il retenait, d'un montant voisin de 90 millions de dollars E.-U., et s'est déclaré prêt à accorder une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) à la République du Congo pour la période décembre 2004-décembre 2007. Pour l'obtenir, le pays doit néanmoins satisfaire à un certain nombre de conditions, à savoir une plus grande transparence dans le secteur pétrolier et la réalisation de plusieurs audits dans ce même secteur et celui de la sylviculture, ainsi que le remboursement ininterrompu de la dette et des arriérés.

Contraintes

En dépit des nombreuses activités entreprises pour promouvoir le rapatriement librement consenti, seuls quelques rares réfugiés rwandais ont décidé de rentrer. Nombre d'entre eux ont atteint un niveau élevé d'autosuffisance économique et souhaitent demeurer en République du Congo. D'autres craignent de s'exposer aux représailles d'un petit nombre de membres de la communauté qui sont hostiles au rapatriement. De plus, les réfugiés sont préoccupés par certains événements récemment survenus au Rwanda, comme le retour des Rwandais précédemment réfugiés en Ouganda et l'activation des tribunaux coutumiers (tribunaux communautaires qui permettent aux rescapés du génocide, aux prévenus et aux témoins de faire entendre leurs arguments dans un environnement ouvert et participatif). Tous ces facteurs ont singulièrement contrarié la promotion du rapatriement librement consenti.

Quelques réfugiés angolais, généralement originaire de la province du Cabinda, ne sont pas disposés à regagner leur pays. Bien intégrés sur le plan social et économique, ils observent l'évolution de la situation sécuritaire au Cabinda dans une optique attentiste.

Le rapatriement librement consenti des Congolais réfugiés au Gabon n'est envisageable que s'il est possible d'organiser des mouvements de retour dans la sécurité et dans la dignité. Ainsi, une opération de rapatriement en direction du Pool devrait nécessairement être précédée d'une amélioration très nette de la sécurité et de l'accès des humanitaires à cette région. Avec le concours des organisations de développement, le Gouvernement doit s'employer à renforcer les infrastructures sociales et matérielles, non seulement dans la région du Pool, où règne une grande misère, mais aussi dans les départements de Kouilou, Niari et Lékoumou.

Le pays dans son ensemble souffre de graves difficultés socio-économiques qui freinent de manière très conséquente l'intégration des réfugiés sur place. L'on considère qu'environ 70 pour cent de la population, estimée à trois millions de personnes, vivent dans le besoin. L'économie stagne depuis plusieurs années, le chômage frappe massivement la population et les taux de mortalité infantile demeurent élevés.

Les femmes et les jeunes filles sont particulièrement exposées à la violence sexuelle et sexiste. En République du Congo, l'incidence de la violence conjugale et sexuelle est très élevée, en raison de l'existence de certains préjugés sociaux et culturels, bien ancrés dans les mentalités.

Stratégie

Protection et solutions

Le Gouvernement coordonnera, par l'intermédiaire du CNAR, l'inscription des réfugiés aux opérations de rapatriement librement consenti et les réunions des diverses Commissions tripartites formées pour réglementer ces opérations. L'UNHCR continuera d'appuyer le CNAR, en lui dispensant des conseils techniques sur la détermination du statut et le droit des réfugiés et en organisant des sessions de formation à l'intention des personnes impliquées dans le processus décisionnel. Les activités menées par l'Organisation consisteront entre autres à aider la CNAR à concevoir des procédures de traitement des cas standard, à les appliquer et à classer par ordre de priorité les demandes d'asile en attente. Une ONG nationale sera choisie et chargée d'une part de dispenser des services juridiques auprès des



Des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo naviguent sur l'Oubangui à bord d'une petite pirogue, non loin d'une zone d'installation de réfugiés située dans le village de Malebo. *UNHCR / J. Ose*

demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux rapatriés, et d'autre part de mener des activités de promotion des droits de l'homme.

Les activités de rapatriement seront coordonnées par la délégation de Brazzaville, en étroite collaboration avec les bureaux de Bétou et d'Impfondo et les partenaires d'exécution. Les délégations de l'UNHCR à Brazzaville et à Kinshasa se consulteront régulièrement, tout comme elles s'entretiendront avec leurs bureaux extérieurs respectifs, situés de part et d'autre de l'Oubangui, qui marque la frontière entre les deux Congo.

L'UNHCR prônera la nécessité d'inclure, dans toutes les initiatives menées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des activités visant à faciliter l'intégration sur place des

réfugiés rwandais, angolais et congolais (RDC) demeurés dans le pays, ainsi que la réintégration des rapatriés en provenance du Gabon, du Bénin et de la RDC.

Au deuxième semestre 2006, l'UNHCR entreprendra une opération de planification en vue de cesser progressivement les activités menées au nord du pays, en partant du principe que tous les réfugiés originaires de RDC devraient avoir regagné leur pays à la fin de l'année 2006. Il est néanmoins possible qu'un certain nombre de réfugiés originaires de RDC optent pour l'intégration sur place et il n'est pas non plus exclu qu'on assiste à de nouveaux afflux de réfugiés en provenance de pays limitrophes ; c'est pourquoi le bureau extérieur d'Impfondo restera ouvert en 2007 et sera en outre responsable de la zone comprise entre Bétou et Loukoléla.

Par ses activités de renforcement des capacités, l'UNHCR dotera les autorités locales et les groupes issus de la société civile de moyens plus solides pour prévenir les violences sexuelles et sexistes, pour y faire face et pour prêter assistance aux victimes. L'Organisation continuera à aider les victimes à entreprendre des recours en justice contre les auteurs de ces violences, appellera les autorités judiciaires à examiner l'intégralité des plaintes déposées et répondra aux besoins médicaux et psychosociaux des victimes. Au sein des communautés réfugiées et rapatriées, elle incitera les femmes à créer des groupes de soutien ou à développer les groupes existants, en vue d'observer les phénomènes de violence sexuelle et sexiste et d'y remédier de manière adéquate. Des séances de sensibilisation et d'information sur les droits de l'homme seront organisées à l'intention de la police, des autorités militaires et des autorités judiciaires.

Réfugiés originaires de RDC

Si les réfugiés originaires de RDC regagnent leur pays dans les proportions prévues en 2005, il en restera 34 800 dans des sites dispersés sur les rives de l'Ouganda au début de l'année 2006. La plupart d'entre eux sont parvenus à l'autosuffisance alimentaire, grâce à la pêche, à l'agriculture et au petit commerce. Néanmoins, ces communautés ne peuvent subvenir à leurs besoins en matière de soins médicaux et d'éducation, et ne parviennent pas non plus à prendre en charge les groupes qui ont des besoins particuliers. L'UNHCR continuera à prodiguer une assistance pour répondre à ces besoins essentiels, entreprendra des activités de protection, notamment en ce qui concerne la prévention et l'intervention en matière de violences sexuelles et sexistes, s'assurera, par un suivi régulier, du respect des droits des réfugiés et recherchera des solutions durables à leur sort.

Réfugiés originaires du Rwanda

Les chiffres du mois de septembre 2005 indiquent que la République du Congo accueille environ 5 200 réfugiés rwandais. L'UNHCR continuera à promouvoir leur rapatriement librement consenti et interviendra auprès du Gouvernement congolais, en lui demandant d'empêcher certains membres de la communauté d'intimider les éventuels candidats au rapatriement. L'Organisation poursuivra ses activités d'information de masse, consistant notamment à encourager les rapatriés à se rendre en République

du Congo pour informer les réfugiés des conditions de rapatriement. Bien qu'un nombre non négligeable de réfugiés rwandais soient désormais en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels, certains de leurs compatriotes vivent dans la précarité. L'UNHCR s'emploiera à faire régulariser le statut des Rwandais qui souhaitent demeurer en République du Congo.

Réfugiés originaires de l'Angola

Un recensement réalisé entre janvier et juillet 2005 a indiqué que plus de 2 800 Angolais vivaient en République du Congo. Du fait de l'opération de rapatriement, on dénombrait environ 2 200 réfugiés en septembre 2005. Un certain nombre de réfugiés angolais, qui s'étaient spontanément installés dans les provinces de Kouilou, Nairi, Lékoumou et Boenza, se sont intégrés dans leurs communautés d'accueil et n'ont jamais été déclarés. La plupart de ces réfugiés, qui sont originaires de la province du Cabinda, subviennent à leurs besoins en pratiquant l'élevage et l'agriculture. En 2004, l'UNHCR a progressivement mis un terme à ses activités d'assistance, y compris pour les réfugiés hébergés dans les camps de Komi et de Kondi-Mbaka (province de Kouilou), qui ont atteint un certain niveau d'autonomie. L'Organisation continuera à observer la situation des réfugiés angolais au regard de la protection. À cet effet, elle s'assurera que les réfugiés disposent des papiers nécessaires et que leurs droits sont respectés ; elle veillera également à organiser le rapatriement librement consenti des réfugiés qui décident qu'ils peuvent rentrer en toute sécurité dans la province de Cabinda. À la fin de l'année, l'UNHCR entreprendra d'analyser les intentions des réfugiés demeurés en République du Congo, afin de cerner des solutions pour remédier durablement à leur situation. L'UNHCR appellera à la régularisation du statut des réfugiés qui décident de ne pas rentrer.

Rapatriés congolais

Environ 15 000 Congolais (RC) sont encore réfugiés au Gabon, au Bénin et en RDC et l'on estime que 2 000 d'entre eux pourraient opter pour un rapatriement librement consenti en 2006. Ils se dirigeront principalement vers les régions de Niari, de Lékoumou et du Pool, ainsi que vers Brazzaville. L'UNHCR continuera d'organiser des mouvements de rapatriement librement consenti, d'appuyer la réintégration des rapatriés dans les villages de destination

finale et de dispenser des soins de santé primaire. L'UNHCR entreprendra également des démarches auprès d'acteurs du développement pour les inviter à accroître leurs investissements dans la région du Pool.

Assistance

L'UNHCR continuera de venir en aide aux réfugiés en assurant des services médicaux essentiels et des services d'enseignement primaire, et les encouragera dans le même temps à progresser sur la voie de l'autosuffisance. Une attention particulière sera accordée à la prévention du VIH/SIDA et à l'information-sensibilisation dans ce domaine ; de même, l'accent sera mis sur l'aide aux victimes de violences sexuelles ou sexistes. Parmi les activités envisagées, citons la mise en place de dispositifs sûrs et efficaces de transfusion sanguine dans les hôpitaux, l'organisation de campagnes à caractère éducatif sur les violences sexuelles et sexistes à l'intention des chefs traditionnels congolais, et l'appui aux groupes d'émancipation des femmes. L'Organisation entend également lutter contre le déboisement imputable aux réfugiés et réhabiliter les zones touchées par la présence d'une population réfugiée.

Les réfugiés urbains qui vivent dans les deux plus grandes villes du pays, à savoir Brazzaville et Pointe-Noire, et qui sont pour la plupart originaires de RDC, bénéficieront d'une aide destinée à faciliter leur intégration sur place et de soins de santé primaire.

Effet escompté

Les activités planifiées pour l'année 2006 devraient offrir des solutions durables à la plupart des réfugiés vivant dans le nord du pays et permettre à l'UNHCR de réduire progressivement ses effectifs dans ce secteur. Les groupes de réfugiés qui résident dans d'autres régions devraient également trouver une solution à leurs problèmes, par le biais du

rapatriement ou de l'intégration sur place. La tâche de l'UNHCR consistera alors à faciliter la réintégration des rapatriés congolais, provenant pour la plupart du Gabon.

Organisation et structure

Structure de gestion

Le bureau de l'UNHCR à Brazzaville supervisera les opérations menées dans le pays et appuiera les trois bureaux extérieurs implantés à Bétou, à Impfondo et à Loukoléla. L'effectif sera composé de 11 fonctionnaires internationaux (dont un administrateur auxiliaire), de 43 collaborateurs nationaux et de huit VNU.

Coordination

L'Organisation coordonnera ses activités avec le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, le ministère de la Sécurité et de la Police, et le ministère des Affaires sociales, de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Famille. Le Haut Commissariat travaillera avec trois partenaires d'exécution nationaux (dont un partenaire gouvernemental) et un partenaire d'exécution international. Il collaborera étroitement avec le Coordonnateur résident et différentes institutions des Nations Unies, pour garantir la prise en compte des réfugiés et des rapatriés dans les programmes de développement et participera à la Procédure d'appel global des Nations Unies.

| Bureaux |
|--------------------|
| Brazzaville |
| Betou |
| Impfondo |
| Loukoléla |

| Partenaires | Autres |
|--|---|
| <p>Organismes gouvernementaux</p> <p>Comité national d'assistance aux réfugiés Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Famille Ministère de la Sécurité et de la Police</p> <p>ONG</p> <p>Agence d'assistance aux rapatriés et réfugiés au Congo Comité international de secours Commission d'entraide pour les migrants et les réfugiés Médecins d'Afrique</p> | <p>CICR FAO FNUAP OMS ONUSIDA PAM PNUD UNICEF</p> |

| Budget (dollars E.-U.) | | | |
|------------------------------------|-------------------------|--|------------------|
| Activités et services | Budget-programme annuel | Budget-programme supplémentaire ¹ | Total |
| Protection, suivi et coordination | 2 507 588 | 1 276 832 | 3 784 420 |
| Abris/autres infrastructures | 33 175 | 25 050 | 58 225 |
| Activités génératrices de revenus | 133 456 | 0 | 133 456 |
| Appui opérationnel aux partenaires | 466 489 | 199 000 | 665 489 |
| Assainissement | 10 550 | 15 000 | 25 550 |
| Assistance juridique | 221 685 | 171 065 | 392 750 |
| Besoins domestiques | 83 164 | 24 262 | 107 426 |
| Eau | 60 508 | 1 404 | 61 912 |
| Education | 363 718 | 30 000 | 393 718 |
| Production vivrière | 111 975 | 0 | 111 975 |
| Santé | 370 247 | 60 749 | 430 996 |
| Services communautaires | 256 360 | 102 770 | 359 130 |
| Sylviculture | 70 000 | 150 000 | 220 000 |
| Transport/logistique | 518 673 | 704 000 | 1 222 673 |
| Total des opérations | 5 207 588 | 2 760 132 | 7 967 720 |
| Appui au programme | 1 609 949 | 0 | 1 609 949 |
| Total | 6 817 537 | 2 760 132 | 9 577 669 |

¹ Les chiffres se réfèrent au programme supplémentaire de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC).

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à 7 pour cent soit 193 209 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).